

LES JUGES DE L'OMBRE

TOME 1

# LE PROCUREUR

Patrice HUETZ

Bordeaux Palais de Justice, 1998



# Les Juges de l'Ombre — Le Procureur

Patrice Huetz

[patrice-huetz.fr](http://patrice-huetz.fr)

© Patrice Huetz

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle,  
est interdite sans autorisation écrite de l'auteur.

patrice-huetz.fr · contact@patrice-huetz.fr

## CHAPITRE 1

# Le Premier Jour

*Paris, Palais de Justice, île de la Cité — Lundi 3 janvier 1995*

Le Palais de Justice sentait le marbre froid, l'encre et les siècles. Mathilde Vernet poussa la porte latérale du 36, quai des Orfèvres à sept heures quarante-cinq du matin, vingt minutes avant l'heure réglementaire, et s'arrêta une seconde dans le couloir de pierre pour laisser l'odeur lui entrer dans les poumons. Elle avait vingt-quatre ans. Elle était juge d'instruction depuis le premier décembre de l'année précédente, nommée par décret du président de la République, serment prêté devant la cour d'appel de Paris dans une robe trop grande empruntée à une collègue stagiaire. Elle avait les mains qui tremblaient ce matin-là, mais elles avaient arrêté de trembler depuis.

Le couloir de pierre menait à l'escalier B, construit sous Haussmann, les marches usées en leur centre par cent trente ans de magistrats pressés. Mathilde monta les deux étages sans toucher la rampe — habitude prise à l'ENM de Bordeaux, où un vieux professeur de procédure pénale répétait que le juge d'instruction doit marcher comme il instruit, droit et sans appui. Elle trouva le palier du troisième, longea le couloir aux fenêtres ogivales donnant sur la cour intérieure, et s'arrêta devant la porte vitrée gravée en lettres noires : *Cabinet n° 314 — Madame le Juge M. Vernet.*

Son nom. Son cabinet.

Elle sortit la clef du trousseau que lui avait remis le président du tribunal la semaine précédente, une grosse clef ancienne qui semblait appartenir à un autre siècle, et déverrouilla la porte.

La pièce mesurait dix-huit mètres carrés. Un bureau en chêne massif face à la fenêtre — une vraie fenêtre, avec une vue dégagée sur la cour intérieure pavée, les toits de pierre, le clocher de la Sainte-Chapelle dans l'angle gauche. À droite, une armoire métallique fermée à clef dont elle n'avait pas encore trouvé le double. À gauche, des rayonnages vides qui attendaient leurs dossiers. Face à la porte, une chaise en bois pour les visiteurs — une seule, ce qui signifiait soit que les juges d'instruction ne reçoivent qu'un visiteur à la fois, soit que personne n'avait jugé utile d'en mettre deux.

Son prédécesseur, le juge Marchand, avait laissé le bureau couvert de post-it jaunis et une pile irrégulière de vingt-deux dossiers. Il avait pris sa retraite avec un sourire que Mathilde avait trouvé, lors de la passation de service, un peu trop soulagé pour être honnête.

Elle posa son cartable en cuir brun — cadeau de son père pour sa nomination, cuir de Cordoue, initiales gravées, *M.V.* — sur le bord du bureau, ôta son manteau, l'accrocha à la patère derrière la porte. S'assit. Joignit les mains sur le bois ciré.

*C'est ici que ça commence, pensa-t-elle. Tout ce pour quoi j'ai étudié, travaillé, attendu.*

Elle prit le premier dossier. Le lut. Prit le deuxième. Puis le troisième.

À neuf heures moins cinq, on frappa à la porte.

La femme qui entra avait la quarantaine solide, les cheveux noirs tirés en chignon serré, des lunettes à monture épaisse et une façon de tenir ses dossiers — verticaux, serrés contre la poitrine, comme des enfants qu'on protège — qui disait tout sur sa conception du travail. Elle s'appelait Isabelle Chauvet. Elle était greffière depuis 1981. Elle avait connu sept juges d'instruction dans ce cabinet.

« Madame le juge. Je suis Chauvet, Isabelle. Votre greffière. »

Elle dit cela avec une neutralité absolue, ni chaleur ni froideur, la voix d'une femme qui avait appris que les juges d'instruction venaient et partaient et que les greffières, elles, restaient. Mathilde pensa brièvement à une phrase que son père lui avait dite : *Les greffières sont la mémoire vivante du cabinet. Un juge qui ignore sa greffière ignore la moitié de son dossier.*

Mathilde se leva et tendit la main. « Mathilde Vernet. Je suis heureuse de travailler avec vous. »

Isabelle Chauvet regarda la main tendue une fraction de seconde — *un juge qui tend la main, c'est rare* — puis la serra avec fermeté. « Pareillement, madame le juge. »

Elles firent connaissance en une heure. Isabelle expliqua les usages du cabinet avec la précision d'une cartographe : les délais réglementaires de transmission au parquet — quarante-huit heures pour les actes urgents, cinq jours ouvrés pour les actes ordinaires. Le système de cotation des pièces au dossier — chaque document entrant reçoit une cote alphabético-numérique selon l'ordre d'arrivée, jamais l'ordre de pertinence. Le fonctionnement de l'armoire métallique dont elle avait le double et que Mathilde n'avait qu'à demander. Le copier de la chambre d'instruction au deuxième, qui tombait souvent en panne le vendredi après-midi. La cafétéria du sous-sol qui servait des sandwiches corrects jusqu'à quatorze heures.

Elle expliqua aussi, sans que Mathilde ait posé la question, que le juge Marchand était un homme bien mais fatigué, et que certains dossiers avaient peut-être été traités avec moins d'énergie que leur importance l'aurait mérité.

« Lesquels ? » demanda Mathilde.

Isabelle hésita. Courte hésitation, le genre qui dit que la décision de parler avait été prise avant la question. Puis elle désigna la pile du coin gauche du bureau, celle que Mathilde avait justement feuilletée en premier ce matin.

« Celui-là, notamment. »

Le dossier qu'elle désignait s'appelait D/95/0047. Mathilde l'ouvrit. Le titre de la procédure, dactylographié sur la chemise en papier bulle : *Instruction judiciaire relative aux conditions d'attribution de marchés publics de travaux dans le domaine de la construction de lycées, région Île-de-France, exercices 1991-1994.*

Elle commença à lire. Isabelle attendit, debout.

Les marchés de lycées d'Île-de-France représentaient, sur la période 1991-1994, environ quatre cent millions de francs d'investissements publics. Des chantiers de construction, de rénovation, d'équipement — dix-neuf lycées neufs, trente-deux rénovations lourdes, soixante-quatorze lots de mobilier et d'équipement. Des appels d'offres, des soumissionnaires, des adjudicataires. La procédure normale, réglementée par le code des marchés publics, codifiée, en principe transparente.

Sauf que.

Sauf que les signalements venus de la Cour des comptes en 1993 indiquaient des anomalies. Des entreprises systématiquement retenues malgré des devis supérieurs aux soumissionnaires concurrents. Des sociétés créées trois mois avant les appels d'offres, sans références, sans bilan, mais avec des appuis politiques documentés dans les notes de la Cour. Des flux financiers partant des entreprises adjudicataires vers des associations dites "de promotion culturelle" dont les comptes étaient ouverts dans des banques luxembourgeoises.

Le juge Marchand avait ouvert une information judiciaire le 14 novembre 1993, sur réquisitoire introductif du parquet. Il avait entendu quatre témoins — des fonctionnaires du conseil régional, dépositions prudentes, mémoires soudainement défailtantes. Il avait lancé une commission rogatoire internationale vers le Luxembourg en février 1994. Puis la procédure semblait s'être enlégée dans ses propres contradictions — des témoins qui se contredisaient, des

documents déclarés manquants, une commission rogatoire restée sans réponse depuis dix-huit mois.

Treize mois de procédure pour quatre auditions et une commission rogatoire sans suite.

Mathilde lut pendant deux heures sans lever les yeux. Elle lisait comme elle avait appris à lire les dossiers à l'ENM — en cherchant non pas ce qui est dit mais ce qui n'est pas dit. Les blancs. Les silences procéduraux. Les actes qu'on aurait dû signer et qu'on n'a pas signés.

*C'est ça, pensa-t-elle. C'est un dossier politique.*

Elle n'était pas naïve. L'École Nationale de la Magistrature vous enseigne beaucoup de choses — la procédure, le droit pénal substantiel, la criminologie, les droits de la défense, la déontologie. Elle vous enseigne aussi, officieusement, dans les couloirs et les cafés du campus de Bordeaux, que certains dossiers sont des dossiers normaux et que d'autres sont des dossiers politiques, et que la différence entre les deux n'est pas juridique mais institutionnelle. Les dossiers politiques ont les mêmes formes que les autres. Ils ont les mêmes textes législatifs qui s'y appliquent. Mais ils avancent différemment. Ils rencontrent des résistances que les dossiers ordinaires ne rencontrent pas. Et les juges qui les instruisent finissent parfois différemment.

Elle referma le dossier D/95/0047. Le rouvrit. Le referma.

« Isabelle, » dit-elle.

La greffière leva les yeux de son poste de travail. « Madame le juge ? »

« Je vais avoir besoin de vous cet après-midi. Ce dossier, les lycées — il y a des auditions à reprendre et une relance de commission rogatoire à rédiger. Et j'ai besoin du double de l'armoire.

»

Isabelle Chauvet ne cligna pas des yeux. Elle ouvrit son sac, posa une clef sur le bureau.

« Je l'avais préparée ce matin. »

À midi, Mathilde mangea un sandwich debout dans son cabinet — habitude prise à l'ENM qu'elle ne perdrait jamais, les déjeuners assis étant des luxes de l'après-midi — et appela son père depuis le téléphone fixe du bureau. Il décrocha à la troisième sonnerie, comme toujours.

« Alors ? » dit Paul Vernet.

Sa voix avait cette qualité particulière que Mathilde associait à l'enfance : grave, posée, jamais pressée. La voix d'un homme qui a fait sa vie dans les salles d'audience et en a retiré une certaine sérénité, ou ce qui y ressemble.

« Alors je suis installée. J'ai un cabinet, une greffière, vingt-deux dossiers. »

« Un cabinet au troisième ? »

« Le 314. Tu l'as connu ? »

Un temps. « J'ai déjeuné une fois avec Marchand dans ce cabinet. C'était il y a longtemps. On mangeait nos sandwiches debout sur le bord du bureau. » Une pause légère. « Tu fais pareil, j'imagine. »

Elle sourit malgré elle. « Bien sûr. »

Paul Vernet avait été juge d'instruction lui aussi, au TGI de Bordeaux, de 1968 à 1995. Il prenait sa retraite ce mois de janvier avec la Légion d'honneur, une bibliothèque de cinq mille volumes juridiques qu'il avait promis de ne laisser à personne — ni à Mathilde, ni à sa femme, ni à l'État — et une façon de ne jamais directement répondre aux questions difficiles qui avait toujours un peu agacé sa fille.

Il vivait dans la maison de famille du Bouscat avec sa femme, lisait Voltaire et Tocqueville, jouait aux échecs avec le curé du quartier trois fois par semaine. Il avait refusé toutes les cérémonies de départ. Il avait posé sa robe dans le coffre de sa voiture le dernier jour, était rentré chez lui, et avait taillé ses rosiers.

« Papa. Il y a un dossier — des marchés publics, lycées d'Île-de-France. Ça monte vers des comptes au Luxembourg. Ouvert en

1993, instruction peu active. »

Silence.

Pas le silence de quelqu'un qui cherche quoi dire. Le silence de quelqu'un qui sait ce qu'il ne faut pas dire.

« Papa ? »

« J'entends. » Sa voix n'avait pas changé de timbre. « C'est un dossier qui date de quand, tu dis ? Ouvert en 1993 ? »

« Novembre 1993. »

« Je vois. »

*Il voit quoi ?* Mathilde nota mentalement la question. Son père avait été à Bordeaux, pas à Paris. Il ne connaissait pas le dossier des lycées d'Île-de-France. Et pourtant cette façon de dire *je vois* — comme s'il reconnaissait quelque chose de familier dans un paysage qu'il n'avait jamais visité.

« Je vais l'activer, » dit-elle. « C'est mon travail. »

« Bien sûr, » dit son père. Et dans le *bien sûr* il y avait quelque chose — une hésitation, un poids imperceptible, comme une note dissonante dans une phrase musicale correcte — que Mathilde mit de côté pour plus tard. « Sois prudente. Pas parce que c'est dangereux. Parce que c'est compliqué. »

« Je suis juge, papa. Compliqué, c'est mon métier. »

Il rit. Un rire court, affectueux, qui disait qu'il aimait cette réponse même s'il n'était pas tout à fait convaincu qu'elle suffisait. « Tu ressembles à ta mère quand tu dis ça. »

Elle raccrocha avec le sourire.

À seize heures, Mathilde convoqua Isabelle Chauvet et lui dicta quatre actes de procédure en moins d'une heure.

Une ordonnance de soit-communié au procureur pour information sur l'état d'avancement de la commission rogatoire luxembourgeoise et les raisons de l'absence de réponse depuis dix-huit mois.